



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES

En vertu de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme de la publicité des actes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, l'obligation d'établir un compte-rendu est supprimé. En lieu et place est établie une liste des délibérations votées lors de la séance du Conseil.

Délibérations du Conseil Municipal :

2025/89	INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-073 DU 28 SEPTEMBRE 2020 RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)	APPROUVEE
2025/90	INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES POUR LES REUNIONS PUBLIQUES POLITIQUES	APPROUVEE
2025/91	FINANCES - ACTION SOCIALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – EXERCICE 2025	APPROUVEE
2025/92	FINANCES - ALIENATION D'UN TRACTEUR FORESTIER AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LISTRAC-MEDOC	APPROUVEE
2025/93	FINANCES - ALIENATION D'UNE CHARRUE AU PROFIT DE LA SOCIETE HOSTEIN TRAVAUX AGRICOLES FORET	APPROUVEE
2025/94	FINANCES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC LE FONDS DE DOTATION DU CREDIT MUTUEL ARKEA AU TITRE DU PROJET DE CREATION DU PARC ECO-SPORTIF	APPROUVEE
2025/95	URBANISME – APPROBATION DE L'ENTENTE ENTRE LES COMMUNES DE SAINTE-HELENE ET DE SALAUNES RELATIVE A LA REPARTITION DES OBJECTIFS DE LOGEMENTS ET D'ACCUEIL DE POPULATION DANS LE CADRE DU SCOT MEDOC SUD (SMERSCOT)	APPROUVEE
2025/96	URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'APPLICATION NUMERIQUE LUCCI (LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLEGALES) AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE (DDTM 33)	APPROUVEE
2025/97	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL – SOUTIEN AU PROJET « POUSSES D'ENVIES / LE SEL DE LA TERRE » ET AUTORISATION DU MAIRE A ACCOMPAGNER LE DEPOT DE DOSSIER AUPRES DE L'ANCT – RECONQUETE COMMERCIALE	APPROUVEE

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB : Le procès-verbal et les délibérations du conseil municipal sont retranscrits sur les registres qui peuvent être consultés en Mairie par toute personne physique et morale.

La secrétaire de séance,
Sylvie JALARIN

Le Maire,
Lionel MONTILLAUD